

Date de diffusion : 16/12/2022

## Appel à Projets Scientifiques - Année 2023-2024

Afin de contribuer à la mise en œuvre de sa politique scientifique, le Parc national de la Guadeloupe soutient des projets scientifiques ayant pour objectif une meilleure connaissance scientifique du territoire, prioritairement dans ses zones de cœur.

Les projets peuvent être portés par tout type d'organisme (associations, bureaux d'études, universités, chercheurs indépendants, etc.), en capacité de mener dans de bonnes conditions des études scientifiques.

**Soucieux d'accompagner la jeunesse guadeloupéenne dans ses initiatives, le Parc national et le comité de sélection des projets porteront une attention particulière aux projets portés par les jeunes de moins de 30 ans.**

Les thématiques 2023 sont détaillées en page 2. La biodiversité y est prise au sens large, couvrant l'ensemble de ses niveaux d'organisation : gènes, organismes, populations, écosystèmes, paysages.

Le Parc national de la Guadeloupe dispose d'une enveloppe annuelle de 25 000 euros pour chaque année.

**La participation financière du Parc National est de 10 000 € TTC maximum par projet.**

Dans le cas où le projet impliquerait des contributions volontaires en nature du porteur (temps, matériel, logistique, etc), celles-ci doivent être valorisées et figurer en complément du budget.

En fonction de la nature des actions, une contribution du Parc par des moyens humains et/ou logistiques peut être demandée. Ces moyens complémentaires sont également à préciser dans la demande.

A noter : Le cumul de la mise à disposition et du montant accordé ne pourra dépasser les 10 000 euros et le montant du soutien financier ne pourra atteindre 100 % que si le projet comporte des contributions volontaires en nature du porteur.

Les projets sont évalués au regard de leur qualité scientifique, de leur faisabilité, et des objectifs et priorités déclinés dans la politique scientifique du Parc. Les critères de sélection sont détaillés page 3.

Les projets devront impérativement être clôturés en novembre 2024. Le calendrier global devra en tenir compte.

Le Service Patrimoine évalue les projets en s'appuyant sur le Conseil Scientifique du Parc et d'autres experts si nécessaire.

**☞ Le demandeur est tenu d'avoir l'accord de principe des personnes habilitées à engager le ou les organismes participants lors du dépôt du dossier, et un accord formel au moment du conventionnement.**

**Date limite de dépôt des dossiers: 15 février 2023**

Sélection des projets : Mars 2023

Conventionnements: A partir d'avril 2023

Dossier complet à transmettre par mail à : [cindy.scaron@guadeloupe-parcnational.fr](mailto:cindy.scaron@guadeloupe-parcnational.fr)



Les **thématiques prioritaires** pour 2023, mais non exclusives, sont les suivantes :

### Inventaires biologiques

- Inventaires de taxons reconnus (champignons, faune du sol par types d'habitats, ...) ou d'espèces patrimoniales sur des sites sous protégés
- Prospection naturaliste dans les zones difficiles d'accès



### Etudes d'impacts (pressions/opportunités) sur la faune, la flore et/ou le milieu

- Impacts de la fragmentation des habitats
- Impacts des invasions biologiques
- Impacts des usages: fréquentation, agriculture et urbanisation
- Impacts des changements globaux



### Continuités écologiques, travaux cartographiques ou études de terrain

- Etude et cartographie des corridors biologiques entre forêt marécageuse, mangrove et forêt des grands fonds, ou sur les embouchures, mares et étangs
- Etude et cartographie sur les pratiques agricoles (plantations de madères en sous bois...)
- Etude et cartographie des zones de transition avec le cœur de Parc

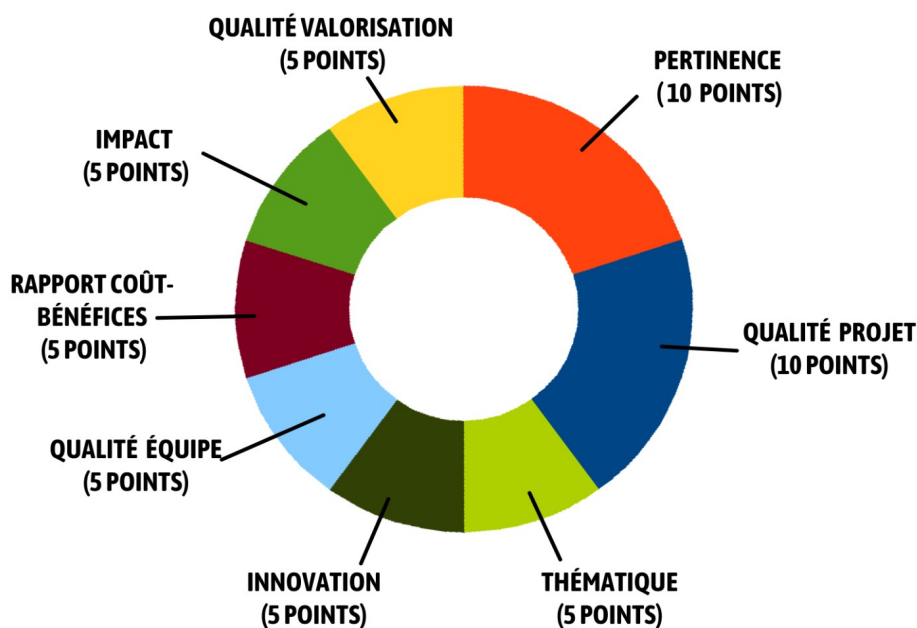


### Projets liés aux patrimoines culturels et paysagers/Sciences humaines et sociales

- Inventaire archéologique en milieu terrestre
- Etude sur les relations entre les structures paysagères et leur fonctionnement écologique
- Etude sur les pratiques agricoles ou autres (culture de madères en sous bois, charbonnage...)
- Proposition portant sur la valorisation du patrimoine culturel matériel ou immatériel
- Etude sur l'attractivité (motivations/inspirations) des sites récréatifs en cœur de Parc
- Etude socio-économique des activités humaines liées à l'utilisation des milieux naturels



La sélection des dossiers s'effectue selon **huit critères** présentés ci-dessous et sur un total de **50 points** :



Pertinence	Les objectifs sont clairs et réalistes, les méthodes et moyens mobilisés sont cohérents avec les questions soulevées et résultats attendus. Le projet tient compte des études déjà réalisées localement.
Qualité du projet	L'exposé du contexte et du projet est clair, l'organisation du travail est planifiée de manière appropriée afin d'atteindre les objectifs, les méthodes et technologies employées sont décrites et rigoureuses. Les choix sont justifiés (localisation et nombre de sites, échantillonnage par exemple).
Thématique	Le projet s'inscrit dans les thèmes de l'appel à projets.
Innovation	Le projet fournit des solutions innovantes pour des besoins identifiés, soit à travers l'adaptation de méthodologies déjà existantes soit à travers le développement de techniques nouvelles.
Qualité de l'équipe	L'équipe réunit des savoirs-faire et des expertises avérées nécessaires à la réalisation des objectifs et à l'acquisition des résultats. Les tâches sont réparties de façon appropriées. La pluridisciplinarité et la présence de sciences humaines seront appréciées dans la sélection.
Rapport coût-bénéfices	Le budget est rationnel par rapport aux activités prévues, les postes de dépenses sont transparents. Les contributions volontaires en nature (temps ou matériel) apparaissent. Le financement apporté par le Parc est déterminant pour la réalisation. Le projet ou le sujet peut difficilement émarger sur d'autres appels à projets courants.
Impact potentiel	Les retombées du projet ouvrent de nouvelles voies de recherches, d'expérimentation ou de gestion.
Qualité de la valorisation	L'exploitation et la diffusion des résultats doit aller au-delà de l'intérêt propre des porteurs de projets et permettre une valorisation conséquente par le Parc pendant et après le projet. Les livrables sont bien décrits.

## DÉROULEMENT

### **1. Avant la diffusion de l'appel à projets**

Avant chaque appel à projets, l'équipe scientifique du Parc propose au Conseil scientifique et à la Direction du Parc, les thèmes prioritaires en lien avec la politique scientifique et les sujets émergents.

### **2. Diffusion de l'appel à projets et collecte des dossiers**

L'appel est largement diffusé avec un soin particulier apporté à destination des organismes sis sur le territoire. Les destinataires sont encouragés eux aussi à diffuser largement. Les dossiers sont reçus par le Parc qui en accuse réception au porteur.

**Seuls les dossiers complets et transmis avant l'échéance seront examinés.**

### **3. Analyse et évaluation des dossiers**

L'ensemble des dossiers sont mis à disposition des membres du Conseil scientifique sur un espace partagé pour consultation et avis pendant environ 15 jours.

Des rapporteurs (deux par dossier au minimum) sont proposés au Bureau du Conseil scientifique par le Service Patrimoines. Ces rapporteurs peuvent être extérieurs au Conseil. Ils sont choisis en fonction de leur domaine d'expertise et de l'absence de conflit d'intérêt avec le projet évalué. Les rapports s'appuient sur la grille d'évaluation qui a été communiquée lors de l'appel à projet.

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des avis et rapports est constitué en préparation du jury de sélection. Le jury, composé du Bureau du Conseil scientifique et des membres du Service Patrimoines, peut estimer qu'un projet mérite d'être soutenu sous certaines réserves. Dans ce cas, il engage un dialogue avec le porteur pour éventuellement faire évoluer le projet. Selon les possibilités financières, le projet revu pourra être financé l'année N, et à défaut l'année N+1.

### **4. Validation des dossiers**

Le classement du jury est présenté pour validation à l'ensemble du Conseil scientifique avant communication des décisions aux candidats. Le classement final est présenté chaque année au Conseil d'administration du Parc national.

La liste des projets retenus est diffusée sur le site du Parc national de la Guadeloupe suite aux conventionnements.

### **5. Post projet**

Une fois les livrables produits, le Parc a en charge la mise en valeur des résultats : rapports sur le site web du PNG, transmission des rapports au réseau d'acteurs concernés, communication sur les réseaux sociaux.

